

AIS 35 - Adsao Rennes
43, rue de Redon, 35000 RENNES
T : 02 99 67 39 14
E-mail : accueil@ais35.fr
Site internet : <http://www.ais35.fr>

Responsable :
Bruno TOURTOIS (dir. pôle Hébergement-Logement) ;
Eloïse LE COCQ (dir. pôle Médico-social) ; Marie SANS
(resp. CHRS/CHU/maison relais) ; Julie PLANCHAIS
(Hébergements Redon/Passrel) ; Angélique
COUVREUR (r

Structure

AIS 35 Résidence Yves Maléfant
Maisons Relais
PAYS DE RENNES



Capacité

Nb Places : 17

Public

Public : Hommes seuls, femmes seules, couples

Accès mobilité réduite : Non

Accueil d'usagers avec chien : Accueil chats* avec la nécessité d'un relais dans le cadre d'une hospitalisation.

* vaccins obligatoires

Hébergement

Modalité Hébergement : App. type T1, T1', T1bis (de 15.76 à 28.37 m2) indépendants répartis sur 4 étages.

Descriptif : 14 appartements équipés de douches et de kitchenettes pouvant accueillir 17 personnes (3 couples – 11 personnes seules, hommes ou femmes). Une salle et une cuisine collective au RDC.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 20 Rue claude Bernard à Rennes

Accessibilité de l'établissement : Ligne de bus 9, arrêt malakoff

Participation financière

Participation à l'hébergement : Redevance (loyer + charges) avec droit à l'APL.

Vie collective

Ateliers et actions collectives :

- Ateliers divers
- Une pause-café quotidienne
- Un repas par semaine
- Sorties extérieures

Prestations complémentaires et partenariats

Autre partenariats : Le CMP, le CSAPA, l'équipe mobile en psychiatrie, le cabinet infirmier du quartier

Orientation

Les demandes sont à adresser à la CLH de Rennes Métropole ou directement auprès de la maison relais (formulaire à compléter puis visite). Une commission unique partenariale statuera sur la demande

Remarque

2 référentes présentes en journée (modulations possibles selon les besoins).

Passage quotidien des surveillants de nuit du CHRS Adsao.

Dernière mise à jour : 13/11/2024

PHOTO

Maison relais Montfort / Guichen
5 logements T3 à Guichen et 5 logements T3 à Montfort sur Meu, pour 20 résidents.
Les logements sont meublés, les chambres sont individuelles. La salle de bain, la cuisine sont des lieux communs à partager par 2 résidents colocataires.
Un logement T2 à Guichen et à Montfort sur Meu sert de bureau, de lieu de partage et de convivialité.



Maison relais Yves Maléfiant
14 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette pouvant accueillir 17 personnes (hommes ou femmes).
Un salon et une cuisine collective au RDC, un jardin extérieur favorisant les rencontres et les échanges.
Services divers : une buanderie



Maison relais Dominique Seigneur
18 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette (hommes ou femmes).
Un salon TV et une cuisine collective au RDC, comme lieu de partage et de convivialité, un jardin à cultiver.
Services divers : une buanderie, un local à vélo



Maison relais Remie Prévert
21 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette (hommes et femmes).
Un salon et une cuisine collective au RDC, comme lieu de partage et de convivialité.
Services divers : une buanderie, un local à vélo.



Moyens

- Présence d'un travailleur social, référent de la maison relais, à l'écoute des résidents
- Des activités décidées en concertation avec les résidents
- Des espaces privés et collectifs pour habiter son logement sans s'isoler
- Des temps de rencontres et de sorties inter-maisons relais

Modalités d'admission

- Vuie de la Maison Relais
- Instruction de la demande par le référent social du demandeur
- Entretiens d'admission
- Etude de la demande par la commission Inter-Maisons Relais AIS 35
- Spécifique pour Rennes : instruction possible d'une demande d'orientation par le référent social auprès de la Commission Locale Habitat (CLH) de Rennes Métropole

Quelques critères

- Avoir des revenus permettant une location, mais ne dépassant pas le plafond HLM
- NB : La référence (oyer + charge) ouvre droit à FAPL de type Résidence, sauf à Montfort Guichen, API, de type Colocation
- Autonomie dans le logement et les gestes de la vie quotidienne
- Difficultés rencontrées conciliables avec le collectif
- Avoir un référent social extérieur à la structure

Depuis 1966, l'Association pour l'Insertion Sociale milite et œuvre pour :

- réduire les inégalités sociales,
 - permettre l'accès aux mêmes droits pour tous et développer le sens de la responsabilité de chacun.
- L'AIS 35 est une association loi 1901 qui s'adresse à toute personne en difficultés sociales, de logement ou d'insertion.

A partir de son projet, l'association a développé et propose différents établissements et services répartis sur l'île de Vie depuis 1972.

2007 : Ouverture de la Maison Relais de Vie
2008 : Ouverture de la Maison Relais Yves Maléfiant à Rennes
2010 : Ouverture de la Maison Relais Dominique Seigneur à Rennes
2017 : Ouverture de la Maison Relais à Guichen et Montfort sur Meu.

Contacts

Maison relais Yves Maléfiant
29 rue Grand Renard - 35000 Rennes
Anne Roux (réfèrent Maison relais)
Tél: 06 51 91 07 38 - Mail: anne.roux@ais35.fr

Maison relais Dominique Seigneur
7 rue de la Rogue - 35000 Rennes
Stéphane Dupont (réfèrent Maison relais)
Tél: 07 83 58 96 45 - Mail: stephane.dupont@ais35.fr

Maison relais Remie Prévert
11 rue Albert Aguerre - 35000 Vieil
Tél: 06 99 50 50 35 / 02 99 75 50 35
Aurélien Bach (réfèrent Maison relais)
Tél: 07 87 12 18 12 - Mail: aurelien.bach@ais35.fr
Nadège Le Guennec (réfèrent logement)
Tél: 07 69 93 57 56 - Mail: nadège.leguennec@ais35.fr

Maison relais Montfort / Guichen
14 rue des Orpèzes - 35000 Montfort sur Meu
3 boulevard Victor Fourn - 85000 Guichen
Maudie Beaudou (réfèrent Maison relais)
Tél: 07 69 85 08 17 - Mail: maudie.beaudou@ais35.fr



Une maison relais loge des personnes à faibles revenus, en situation d'isolement ou d'exclusion, qui pour de multiples raisons, ne peuvent plus se maintenir ou accéder à un logement ordinaire. Elles sollicitent un soutien social pour les aider dans leurs difficultés.

Objectifs

- Offrir un espace de vie personnel de qualité, des lieux collectifs d'animation, conviviaux, sécuritaires et structurants.
- Faciliter l'intégration dans le quartier, la ville.
- Faire lien avec l'ensemble des services (santé, sociaux, professionnels...) contribuant à l'insertion sociale des résidents.
- Permettre aux résidents de retrouver un logement personnel et autonome, sans pour autant dépendre de durée au contrat de résidence.